



Saintry info

Pourquoi la réaction de 9 élus responsables ?

Mme le Maire veut gouverner sans partage, comme si les électeurs étaient ses sujets et le Conseil municipal une simple chambre d'enregistrement. Elle ne supporte pas les demandes d'éclaircissement, ni la contestation en général d'où qu'elle vienne. Le dialogue lui est inconnu, mis à part les quelques individus de sa "garde rapprochée" qui lui est toute acquise. Loin de ses promesses de campagne, elle n'écoute rien même lorsque cela émane de sa propre majorité. Ceux qu'elle appelle les "frondeurs" ne veulent plus de ses caprices, de son agressivité, de ses dérives autoritaires, de ses dissimulations, de l'absence de concertation et de communication, de ses improvisations, de son manque de professionnalisme et d'une gestion communale au coup par coup.

Démocratie ! Vous avez dit démocratie !

Pourquoi faut-il qu'une banale question, concernant le règlement des factures de la campagne électorale, par la tête de liste "Saintry pour vous" engendre tant de haine ?

Pourquoi Martine CARTAU-OURY est-elle si mal à l'aise à l'évocation de ses factures non réglées ?

Pourquoi se croit-elle autorisée à dire qu'elle peut montrer les factures à qui les demande, sauf à la presse ? Quel mépris pour le droit à l'information !

Pourquoi refuse-t-elle de montrer les justificatifs des règlements (chèques ou virements) ? - Serait-il possible que nos doutes soient justifiés et que Mme la Maire ait financé illégalement sa campagne électorale ?, ce qui jetterait l'opprobre sur sa victoire.

Aurait-elle quelque chose de répréhensible à cacher ?

Le Conseil Municipal du 7 octobre 2014 a été le théâtre de deux événements importants:

1 – Le désaveu de Mme la Maire par le Conseil Municipal qui a refusé de voter la destitution du 4^{ème} adjoint au motif qu'il avait sollicité d'avoir des réponses précises sur le règlement des factures liées à la campagne électorale de la liste "Saintry pour vous". Le 4^{ème} adjoint aurait dû être immédiatement rétabli dans l'ensemble de ses délégations de fonctions (Travaux, environnement, cadre de vie et Développement durable). Et bien NON! Mme CARTAU-OURY n'ayant pas réussi à le discréditer malgré des propos injurieux et diffamatoires, a préféré ne pas lui donner de délégation de fonctions.

2 – La présence d'un Service d'Ordre musclé, une Garde rapprochée composée d'une vingtaine de personnes et supervisée par des proches de l'édile - Arrivés, pour certains de Corbeil-Essonnes et chargés de contrôler l'accès à la salle du Conseil. Ils ont en toute illégalité refoulé des Saintryens désireux d'assister aux débats. On veut nous faire croire aujourd'hui que ce service d'ordre était là pour prendre connaissance des mesures sur l'emploi. C'est un pur mensonge ! Beaucoup de ces gens ont déjà un emploi, pour certains au centre de loisirs et au service jeunesse de Saintry et pour d'autres à Corbeil –Essonnes.

Saintry-sur-Seine n'est pas un territoire sans foi ni loi, une annexe de Corbeil-Essonnes !

Main basse sur la ville!

RAPPEL DES FAITS

Par Lettre recommandée avec AR notifié le 29 octobre dernier, Mme le Maire a reçu une demande de convocation d'un Conseil municipal extraordinaire devant se tenir avant le 30 novembre 2014 :

C'est bien tout l'enjeu d'une majorité au Conseil municipal !

Le 10 novembre dernier au soir, nous avons découvert avec stupeur, dans l'ordre du jour de la convocation du Conseil municipal du 18 novembre prochain, que nous avons dans nos rangs deux élus soi-disant démissionnaires, qu'il fallait remplacer. Or, ces deux pseudo-démissionnaires ne le sont pas. Ils ont fait des démentis formels auprès de l'ensemble des membres du Conseil municipal (copie au Préfet).

Plainte pour faux en écritures publiques et usage a été déposées car **les courriers des soi-disant démissions et les enveloppes les contenant sont des faux grossiers**, constatés par la Gendarmerie de Soisy-sur-Seine qui a reçu la plainte.

L'une des pseudo-démissionnaires se trouve même en vacances à l'étranger depuis le 27 octobre et a pris soins de signer un pouvoir avant son départ. Comment aurait-elle alors pu envoyer un courrier le 5 novembre ?

Ces 2 soi-disant démissionnaires ont signé un courrier recommandé avec AR, reçu par Mme le Maire le 29 octobre dernier, lui demandant de réunir un conseil municipal extraordinaire dans les 30 jours de la notification, soit au plus tard le 30 novembre prochain, afin de lui supprimer tous ses pouvoirs et de lui réduire drastiquement ses indemnités. **Et moins d'une semaine après, ils auraient démissionné !** A qui veut-on faire avaler cette couleuvre ?

Nous ignorons qui a réalisé ces fausses démissions et les a envoyées. Par contre, nous savons parfaitement qui fait usage de ces faux en écritures publiques. Nous le rappelons : Plainte pour faux en écritures publiques et usage a été déposée – Il ne s'agit pas d'un délit, mais d'un crime, passible des assises selon le Code Pénal (art. 441-1 et suivants du Code Pénal) !

Mme le Maire a perdu la majorité depuis le conseil municipal du 7 octobre dernier et c'est heureux ! Car, nous ne pourrions, ni ne saurions accepter plus longtemps que ce soit une poignée d'individus qui dirige la municipalité, dans une gestion communale totalement improvisée, sans concertation, sans dialogue. A qui pourrait donc bien profiter le crime, avec la démission forcée de ces deux conseillers municipaux, avant le conseil municipal extraordinaire « couperet » demandé par la majorité du conseil ?

Nous ne serons jamais les victimes consentantes de tels agissements et défendrons vos droits et vos libertés contre de telles pratiques dignes des pires républiques bananières.

Rejoignez-nous nombreux sur : Saintryinfo@orange.fr

Rédaction : Eloy GONZALEZ